

Honorables sénateurs, cette disposition tient compte du fait qu'il existe une différence entre les personnes qui prennent leur retraite, celles qui se retirent de la population active et celles qui après leur retraite entreprennent une deuxième carrière. Celles-ci doivent être traitées avec justice et équité en tant que membres de la population active. Si elles perdaient leur emploi, elles auraient droit au plein montant des prestations d'assurance-chômage auquel leur donne droit leur revenu, peu importe le montant de leur revenu de pension.

Enfin, par souci de justice et d'équité pour ceux qui touchent des indemnités de cessation d'emploi, le projet de loi permettra à la CEIC de prolonger la période d'admissibilité ou la période de versement des prestations dans le cas de toute demande où une telle indemnité pourrait annuler le droit à l'assurance-chômage ou en retarder le versement.

En vertu du règlement actuel, les indemnités de départ peuvent retarder le début du versement et dans certains cas, réduire le nombre de semaines assurables entrant dans la formule de calcul des prestations de la CEIC.

L'adoption du projet de loi C-50 permettra de prolonger la période d'admissibilité ou la période de versement des prestations d'un nombre de semaines égal à ce que représente l'indemnité de départ, jusqu'à un maximum de 104 semaines. Donc, la plupart des personnes ne perdront pas la protection que leur procure le Régime d'assurance-chômage.

En terminant, honorables sénateurs, sachez que les modifications apportées à la loi traduisent la conviction du gouvernement pour lequel les personnes qui se retirent de la population active ne doivent pas compter sur l'assurance-chômage comme source de revenu. Par ailleurs, nous nous assurons que les personnes qui prennent leur retraite pour entreprendre une deuxième carrière sont traitées de façon juste et équitable étant donné qu'elles continuent de participer à la population active.

Ne sachant pas si les honorables sénateurs veulent saisir le comité du projet de loi ou poursuivre le débat et mettre fin à toutes les étapes ici mardi prochain, j'attends votre décision.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, la sénatrice Marsden commentera le projet de loi au nom de notre parti. Elle n'est pas ici aujourd'hui, elle est à Québec. Nous nous attendons qu'elle prenne la parole mardi, ce qui serait le moment approprié de décider si oui ou non nous devrions en saisir le comité. Sauf erreur, elle a l'intention d'en discuter avec le sénateur Robertson.

Le sénateur Robertson: D'accord.

Le sénateur Frith: Nous accepterons la motion qu'ils vont proposer, s'ils en proposent une, soit la troisième lecture à la prochaine séance, sans renvoi au comité, soit le renvoi au comité s'ils sont d'avis qu'une étude en comité s'impose.

(Sur la motion du sénateur Frith, le débat est ajourné.)

● (1520)

RÉGIE INTÉRIEURE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

ÉTUDE DU 16^e RAPPORT DU COMITÉ—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

[Le sénateur Robertson.]

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Frith, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, tendant à l'adoption du seizième rapport du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration (budget de l'agriculture et des forêts), présenté au Sénat le 9 juin 1987.—(L'honorable sénateur Frith).

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, en réponse aux questions soulevées par le sénateur Roblin au sujet de ce rapport, j'ai les renseignements qui me manquaient hier. Je cite un passage du rapport du sous-comité des budgets qui relève de notre comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration. Ce rapport est daté du 11 juin 1987, c'est-à-dire d'aujourd'hui et je peux signaler aux honorables sénateurs que le comité principal a adopté le rapport aujourd'hui même.

Je voudrais citer le passage suivant du rapport:

La somme globale des budgets des comités approuvée par le comité pour l'année financière 1987-1988, y compris les deux budgets susmentionnés...

C'est-à-dire le comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles qui effectue une étude sur le gaz naturel au Canada ainsi que sur la production et l'utilisation de la houille au Canada, ces deux budgets étant de 22 964 \$ et de 73 774 \$ respectivement.

...s'élève à 1 791 288 \$. Comme on le signalait dans d'autres rapports du sous-comité, la somme globale allouée aux comités dans les prévisions budgétaires du Sénat est de 1 075 000 \$. Si les comités dépensent entièrement leurs crédits, leur manque à gagner s'élève donc à 716 288 \$. Toutefois, comme le sous-comité l'a également fait remarquer, durant les quelques dernières années financières, les comités ont dépensé de 60 à 70 p. 100 des fonds qui leur étaient attribués. Votre comité recommande que la situation budgétaire des comités sénatoriaux soit réexaminée plus tard durant l'année financière.

Nos collègues qui font partie de ce comité recommandent donc, étant donné que nous ne dépensons jamais entièrement les crédits qui nous sont accordés, qu'il n'y a en ce moment aucun problème en ce qui concerne la disponibilité des fonds et ne recommandent pas que le gouvernement réclame des crédits supplémentaires à cette étape-ci pour combler le manque à gagner possible, soit l'écart entre la somme de 1 791 288 \$ et les crédits budgétaires de 1 075 000 \$.

Au cas où le sénateur Roblin voudrait poser d'autres questions, j'ai d'autres détails que je n'ai pas l'intention de consigner au compte rendu maintenant. En outre, je n'ai pas l'intention de demander l'adoption du rapport si un sénateur estime que nous devrions attendre jusqu'à ce que le sénateur Roblin soit présent. Il serait préférable, je crois, que je demande encore l'ajournement de la question, en mon nom, comme je l'ai fait hier, afin que le sénateur Roblin puisse poser des questions, au lieu d'arrêter maintenant et de mettre ainsi fin au débat si je parlais plus tard.